

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 avril 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

8

Votants :

8

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi sept avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVIZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2025

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – Mme Catherine INGRES et MM Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier COTTRAY (procuration à Nicolas EVRARD) et Mmes Véronique DAVID, Justine PERRAUT

ABSENTS : M. Carl DEVOUASSOUX et Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

SOUS-PRÉFECTURE
DE BONNEVILLE

22 MAI 2025

25/2025

Objet : Vote du Compte Administratif 2024 pour le Budget Général

Le Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Jérôme BOUCHET, Premier Adjoint au Maire,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 pour le Budget Général dressé par Monsieur Nicolas EVRARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1°) lui DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	188 857,66			171 302,87	17 554,79	
Opérations de l'exercice	1 042 371,57	1 267 341,41	1 441 071,96	1 599 594,33	2 483 443,53	2 866 935,74
TOTAUX	1 231 229,23	1 267 341,41	1 441 071,96	1 770 897,20	2 672 301,19	3 038 238,61
Résultats de clôture		36 112,18		329 825,24		365 937,42
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 231 229,23	1 267 341,41	1 441 071,96	1 770 897,20	2 672 301,19	3 038 238,61
RÉSULTATS DÉFINITIFS		36 112,18		329 825,24		365 937,42

2°) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

4°) VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 28/04/2025 et de sa publication le 28/04/2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,

Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.